



BULLETIN D'INSCRIPTION

Prénom - Nom ou N° d'adhérent :
N° RPPS :

Nom de l'entreprise :

E-mail :
N° de tél. :

PROGRAMME DES FORMATIONS SNOF 2026

DATE	FORMATION	LIEU	
29 et 30 mai 2026	Orthèses statiques d'immobilisation. Pratique, raisonnement clinique, diagnostic et prescription. Jacques FECHEROLLE Orthopédiste-orthésiste.	Toulouse	COMPLET
12 et 13 juin 2026	Bilan podopédiatrique : raisonnement clinique, diagnostics différentiels et tests. Nicolas MARTINEZ Orthopédiste-orthésiste.	Lille	<input type="checkbox"/>
25 et 26 septembre	Initiation à la 3D – étude des prérequis et réalisation d'une orthèse de pouce. (Formation évolutive visant à rendre autonome le professionnel). 10 personnes maximum. Ludovic GRIMALDI Orthopédiste-orthésiste.	Marseille	<input type="checkbox"/>

Modalités et tarifs d'inscriptions en PJ : En m'inscrivant je prends connaissance et accepte les modalités d'inscription et les conditions générales de vente des formations.

Programme non contractuel, qui peut être soumis à modifications.

Renseignements au SNOF

☎ : 03 85 87 33 45 - @ : snof@orange.fr

SNOF – 6 Allée de la Sucrierie – 71100 CHALON SUR SAONE



Modalités d'inscription aux formations 2026

Remplir le bulletin d'inscription et nous le retourner.

Prix par formation : 480.00 € HT, soit **576.00 € TTC**.

Frais de dossier administratif et de gestion **en sus**.

Les inscriptions sont prises en compte par ordre de **réservation ferme, avec règlement**.

Organisation : **15 jours avant la formation**, les participants reçoivent un mail précisant le lieu, les horaires et toutes informations complémentaires.

Adhérent au SNOF du collège « Entreprise » :

Le **SNOF vous offre une formation** « au choix » sur le programme de l'année en cours.

La formation offerte pour l'année en cours, n'est ni cumulable, ni renouvelable l'année suivante.

Vous devez à l'inscription, régler les frais de dossier administratif et de gestion (déjeuner obligatoire...) s'élevant à :

- 60.00 € HT, soit 72.00 € TTC pour un jour.
- 100.00 € HT, soit 120.00 € TTC pour les deux jours.

Conditions générales de vente

Règlement des formations payantes :

Acompte de 30% à la réservation.

Encaissement du solde 15 jours avant le début de la formation.

Règlement dans la globalité, pour les inscriptions proches du début de la formation.

Règlement possible par chèque à l'ordre du SNOF ou par virement (RIB sur demande).

Maintien des journées sous réserve d'un nombre suffisant de participants, un mois avant le début de chaque formation.

Annulation de la formation :

Maximum 10 jours avant la date de formation.

Les frais de dossier administratif et de gestion **restent dus**.

Au-delà des délais, aucune annulation ne pourra donner lieu à un remboursement, les sommes perçues par le SNOF lui resteront définitivement acquises.

« Selon le Code de la Santé publique, le DPC est marqué par une obligation triennale (c'est-à-dire durant trois ans), concernant individuellement tous les professionnels de santé. »